

DECRET D/2023/ **0032** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE AU MINISTÈRE DE
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA
DECENTRALISATION**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0539/PRG/CNRD/SGG du 11 novembre 2022 portant Charte de la Déconcentration en République de Guinée ;

Vu le Décret D/2022/0548 /PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/0261/PRG/CNRD/SGG du 30 décembre 2021 portant attributions et organisation du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

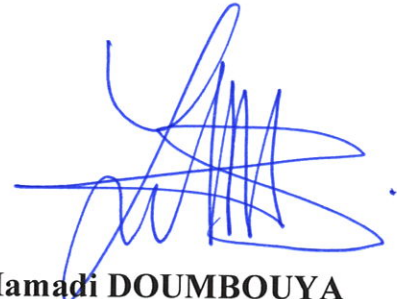


DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Cheick Sidya **DIABATE** Matricule **209943H**, précédemment au cabinet du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation est nommé Conseiller chargé des questions de gouvernance territoriale participative du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 JAN 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

